Mon employeur a mis fin a ma periode d'essai

Par malfury

Bonsoir/jour

En soit pas grave car je ne veux plus rester dans cet fichu boite, mon employeur m'a remis ce soir ma lettre pour dire que le 31 janvier je quitte la boite et que ça sera la fin de ma période d'essai.

J'ai de mon coté déjà enchainé les entretiens et j'ai possiblement l'opportunité de de commencer dans une autre entreprise rapidement.

Selon la loi si je part de moi même j'ai 48h de préavis (tant mieux) mais si supposons je tombe malade, accident ou autre durant la continuité de mon préavis pour l'entreprise qui souhaite que je parte; est ce que ça décale ou non la date du préavis ?

En vous remerciant

Par Indigo

Bonjour malfury

Lorsque vous indiquez :

"mais si supposons je tombe malade, accident ou autre durant la continuité de mon préavis pour l'entreprise qui souhaite que je parte; est ce que ça décale ou non la date du préavis ? "

L'arrêt de travail pour maladie non professionnelle n'interrompt pas votre préavis. Par conséquent, votre préavis n'est pas prolongé.

cf.

https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/arret-maladie-pendant-preavis-quelles-consequences

Cordialement

Par janus2

Bonjour,
Il n'y a pas de préavis pour une rupture de période d'essai mais un délai de prévenance ce qui n'est pas la même chose.

Par morobar

Bonjour,
Par ailleurs l'employeur a fait part de son intention de rompre l'essai.
Le salarié peut donc quitter les lieux sans autre démarche dès réception de la dite lettre, même si elle indique une date de fin ultérieure.

Par malfury

Merci pour vos réponses

Car dans 1 semaine je dois normalement me faire opéré (chose que j'ai dit durant l'entretien) mais qui n'a pas posé

problème.

L'opération n'a aucun lien avec mon travail mais je vais surement avoir quelques jours d'arrêt après l'opération, combien je l'ignore.

J'ai pas envie que ça repousse la date de mon départ, déjà que l'ambiance est pas top top alors bon si en plus je dois rattraper et venir à reculons...